

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vincennes, le 25 juillet 2024

Bilan des accidents de chasse (2023-2024)

Comme chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) dresse le bilan de l'accidentologie à la chasse de la saison cynégétique écoulée (2023-2024). Il a été présenté lors du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage du 25 juillet 2024.



Le nombre d'accidents mortels, comme lors de la saison 2022-2023, se situe à un niveau historiquement bas, avec six décès de chasseurs. Ce chiffre confirme la tendance à la baisse des accidents mortels, qui diminue de 77% sur 20 ans. Les chiffres constatés s'inscrivent dans une **baisse structurelle de l'accidentologie**, depuis les années 2000.

En revanche, cette saison cynégétique se caractérise par une **augmentation des accidents, au nombre de 97, dont 58 graves**, par rapport aux trois saisons précédentes.

Confirmation de la baisse de l'accidentologie

La trajectoire reste malgré tout à la baisse, avec une diminution de **42%** du nombre d'accidents en 20 ans. La part des non-chasseurs parmi les victimes diminue également : ils étaient **12 à subir un accident en 2023-24** contre 23 la saison précédente.

Comme chaque année désormais, la chasse au grand gibier, avec plus de 1 500 000 spécimens prélevés cette saison, génère plus d'accidents que celle au petit gibier (**55% contre 45%**). Il s'agit également du mode de chasse qui occasionne les accidents les plus dangereux, en raison notamment des munitions utilisées.

Comme lors des saisons précédentes, le **non-respect de l'angle des 30°** reste la principale cause des accidents (**42%**) lors des chasses au grand gibier. Cette proportion est en augmentation, par rapport à la saison passée (**33% en 2022-2023**).

Enfin, on observe une **augmentation du nombre des auto-accidents**, qui représentent 40% des accidents, dont 3 mortels. Une mauvaise manipulation de l'arme est le plus souvent en cause.

La moitié des incidents signalés provient de tirs vers les habitations

S'agissant des dommages matériels causés par l'utilisation d'une arme, sans blessure corporelle, l'OFB observe une **augmentation des signalements** (103 contre 84 l'année précédente). Sur les 103 incidents recensés, **56 concernaient des tirs vers les habitations, 18 des tirs vers des véhicules et 29 des tirs sur animaux domestiques**.

Il est impossible de déterminer si cette augmentation statistique est liée à une augmentation du taux de déclaration des incidents ou si elle reflète une réelle augmentation des situations dangereuses.

En tout état de cause, cette augmentation significative des incidents signalés démontre **qu'il est indispensable de continuer à former, informer et sensibiliser les chasseurs sur les risques liés aux tirs vers les habitations, les routes, les chemins ouverts au public, les animaux domestiques...**

Par ailleurs, **la formation décennale à la sécurité**, mise en place par la loi Chasse de 2019, permet une remise à niveau des règles de sécurité. **D'ici 2030, l'ensemble des chasseurs auront suivi cette formation obligatoire.**

L'OFB mobilisé pour faire diminuer les accidents et incidents

D'une manière générale, la tendance à la baisse observée depuis 20 ans est liée à l'organisation de l'examen du permis de chasser organisé par l'OFB, avec le concours des fédérations départementales des chasseurs chargées de la formation. Depuis 2003, il comprend des exercices pratiques et des questions théoriques. Axé prioritairement sur la sécurité, il sanctionne tout comportement dangereux par une élimination aussi bien en pratique qu'en théorie. **Son taux de réussite moyen est de 72% au niveau national.**

La hausse du nombre des accidents comme des incidents lors de la dernière saison invite l'OFB et le monde fédéral à poursuivre leurs efforts d'information et de sensibilisation des chasseurs ainsi que de contrôle des règles de sécurité établies dans les schémas départementaux de gestion cynégétique sur les bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne :

- Les manipulations, la tenue et le transport des armes pour lutter contre les auto-accidents ;
- Une meilleure prise en compte de l'environnement (chasseurs, zones habitées, routes, chemins, etc.) afin de matérialiser correctement et respecter les angles de 30° pour lutter contre les incidents
- Le port d'effets de couleur vive (orange)

Enfin, l'OFB réalise chaque année des opérations de communication nationale sur la sécurité et organise, en plus des contrôles quotidiens sur le terrain, une opération d'envergure nationale consacrée à la sécurité à la chasse. Lors de cette saison de chasse, ces contrôles ont été réalisés conjointement avec la Gendarmerie

Recommandations sur la sécurité à la chasse, en savoir plus :

<https://www.ofb.gouv.fr/la-securite-la-chasse>

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

<https://www.ofb.gouv.fr/>